



Restauration Scolaire

Modalités de fonctionnement

Qui peut accéder à la restauration scolaire ?

L'ensemble des apprenants qui suivent une formation au lycée (élèves, apprentis, stagiaire de la formation continue)

Comment faire pour accéder la restauration scolaire ?

L'inscription à la restauration scolaire fait auprès du service de la gestion qui vous fournira vos identifiants et mot de passe.

Un approvisionnement préalable du compte doit être réalisé pour accéder à la restauration scolaire.

Vous avez la possibilité de payer :

- Par chèque ou par espèce au bureau du service de la gestion
- En ligne en vous rendant sur le site sécurisé en flashant

Les tarifs sont proposés par le Conseil Régional d'île de France et sont fixés selon le quotient familial.

Tranches	Qotient familial mensuel de la CAF	Tarif du ticket repas
A	< 183	0,50 €
B	< 353	1,77 €
C	< 518	1,98 €
D	< 689	2,19 €
E	< 874	2,40 €
F	< 1078	2,61 €
G	< 1333	2,81 €
H	< 1689	3,37 €
I	< 2388	3,93 €
J	≥ 2388	4,49 €

La réservation se fait :

- Sur la borne qui se trouve dans le hall du lycée
 - Identifiant : son code cantine
 - Mot de passe : sa date de naissance au format JJ/MM/AA
- Sur le site internet du lycée <https://lyc-escoffier-eragny.ac-versailles.fr/spip.php?rubrique91> ou en flashant le code

Il est impératif de réserver à l'avance son déjeuner pour lutter contre le gaspillage alimentaire

En cas d'oubli de reservation, l'apprenant passera à la fin de son service

